

Procès-verbal du Comité de pilotage du RELIA (Réseau Liégeois en Assuétudes) du 27 février 2007

Coordination provisoire

Coordination des actions en toxicomanie	Sophie Neuforge
Observatoire Liégeois des Drogues	Isabelle Demaret

Membres présents

AIGS	Vandormael, Luc
Alfa	Van Russelt, Jacques
APPL	Pétre, Léon
CHR	Adam, Eric
CHS Notre-Dame des Anges	Lottin, Thierry
CPAS Grâce-Hollogne (service assuétudes)	Ponthir, Annick
FLAMG	Dr Jacques, Christian
Fly, Tox !	Minotte, Pascal
GAPpp	Pollers, Sophie
IGL Maisons médicales	Legrève, Christian
Les Lieux Dits	Jacob, Bernard
Nadja	Humblet, Dominique
Seraing 5	Soffritti, Singrid
Siajef	Balthazart, Emmanuelle
SRP La Teignouse	Vandeleene, Mélanie
THAÏS	Van de Moortele, Michèle

Membres excusés

CHP	Bollette, Philippe
La Teignouse	Wouters, Ariste

1. Approbation du PV de la dernière réunion

2. Elaboration de la demande d'agrément du réseau

• Durée de l'agrément demandé

Selon l'administration de la Région wallonne, que ce soit pour le réseau dans son ensemble ou pour un service, les demandes d'agrément doivent être demandées pour 5 ans. Elles doivent toujours comporter un budget et un plan quinquennal. Sur base des conditions remplies par ces demandes d'agrément, la Région wallonne décidera d'attribuer un agrément pour 5 ans ou un agrément provisoire pour un an.

• Le coordinateur du réseau

Une condition nécessaire pour obtenir un agrément de 5 ans est d'avoir un coordinateur. Comme la coordination est déjà assurée par le service de la Ville, plusieurs membres sont d'avis que la Ville propose dès maintenant un coordinateur pour le Réseau Liégeois en Assuétudes.

- **Description de fonction de chaque membre**

Pour compléter la demande d'agrément du réseau, chaque membre doit envoyer la description des fonctions que son service assure au sein du réseau. Cette description concerne tous les membres du Comité de pilotage, qu'ils fassent ou non une demande d'agrément. Pour le 16 mars, il est demandé aux membres d'envoyer cette description.

- **Changement d'un membre titulaire du Comité de pilotage**

Le représentant du Siajef au sein du Comité de pilotage a changé. Comme les représentants ont été nommés par le Collège des Bourgmestre et Echevins, il faudra normalement demander l'accord du Collège lors d'un changement de membre titulaire.

- **Plan quinquennal demandé par le réseau**

- *Services supplémentaires éventuellement nécessaires*

Des services supplémentaires pourraient être nécessaires pour améliorer l'offre d'aide et de soins en assuétudes. Les membres lancent quelques pistes :

- améliorer le suivi psychosocial à la prison de Lantin,
- ajouter du personnel psychosocial pour le projet traitement héroïne,
- développer et étendre la formation continue, notamment pour les médecins généralistes,
- développer et soutenir les intervisions,
- financer la concertation autour d'un cas (en tout cas pour les médecins généralistes et les personnes des hôpitaux).

Cependant, les membres s'accordent à dire qu'avant de déterminer des services supplémentaires et d'allouer un budget à ceux-ci, il est nécessaire d'évaluer les besoins de la population et l'offre en matière d'aide et de soins en assuétudes. Pour cela, le réseau devrait disposer d'une cartographie de l'offre et des besoins. Cette cartographie sera une des premières tâches du réseau et elle sera reprise dans le plan quinquennal. Après cette cartographie, il sera possible de déterminer si de nouveaux services sont nécessaires et lesquels. Il sera de même possible de déterminer à ce moment-là le montant du budget éventuellement nécessaire. Malheureusement, comme le budget doit être demandé à l'avance pour 5 ans, il risque fort de ne pas être adapté. Il faudrait dès lors pouvoir faire une demande de budget pendant l'agrément de 5 ans, après avoir évalué l'offre et les besoins.

Un membre remarque que l'agrément provisoire d'un an pourrait être une solution car ce délai d'un an permettrait d'évaluer l'offre et puis d'adapter le budget lors du renouvellement de la demande d'agrément du réseau. Il faudra demander à l'administration si elle a des solutions pour résoudre ce problème.

- *Budget pour assurer la coordination et le fonctionnement du réseau*

Le budget demandé pour le réseau comprendra non seulement le salaire du coordinateur mais également les frais de fonctionnement, notamment les frais de déplacement. Il faudra peut-être un budget supplémentaire pour réaliser certaines tâches nécessaires, comme la réalisation d'une cartographie et l'organisation des intervisions.

3. Demandes d'agrément des services

- **Conditions pour qu'un service rentre une demande d'agrément**

Tous les services peuvent demander un agrément pour une mission ou une fonction qui n'est pas déjà agréée par ailleurs. Une exception est un Service de Prévention et de Proximité, déjà agréé par le ministère de l'Intérieur, qui, pour ses missions en matière de santé, peut demander un agrément de la Région wallonne.

Tous les services qui font une demande d'agrément doivent également rentrer une demande de budget, même les services qui ne bénéficient pas de subventions facultatives. Pour les membres, ces demandes de budget vont entraîner une concurrence et générer de longues discussions. Après une courte discussion, les membres trouvent une solution : les services qui ne bénéficient pas de subventions facultatives mettront "néant" pour le budget. Si, par la suite, un budget supplémentaire s'avère nécessaire pour certains services, le réseau fera une demande de budget à la Région wallonne et il répartira ce budget entre ses membres. Cette solution simplifie le problème et elle concorde avec la logique du décret qui attribue au réseau la responsabilité de gérer le budget.

- **Délai**

Pour le 16 mars, les membres enverront leur demande d'agrément complète. Les services qui ne font pas de demande d'agrément à cette date pourront toujours en faire une par la suite mais celle-ci ne sera pas jointe à la demande d'agrément du réseau.

- **Poids des différents membres dans le réseau**

D'après le décret, aucun membre n'a de prérogatives dans le réseau.

4. Divers

- **Représentation au Comité de pilotage**

Selon l'administration de la Région wallonne, tous les membres du réseau doivent être représentés au Comité de pilotage et il faut garder une proportionnalité dans la représentation privé-public : la proportion privé-public doit être la même au Comité de pilotage et dans le réseau. Actuellement, cela ne pose pas de problèmes puisque tous les membres du réseau sont également membres du Comité de pilotage. Mais, si le nombre de membre du réseau devient trop important (par ex. plus de 25 membres), il faudra que certains membres du Comité de pilotage représentent plusieurs membres du réseau.

Chaque membre devrait envoyer les coordonnées de son suppléant.

- **ROI**

Un membre a envoyé par e-mail des propositions de modification du ROI. Mais, par manque de temps, ces propositions seront discutées plus tard. L'urgence est actuellement de finaliser et d'envoyer la demande d'agrément.

- **Projet pilote de traitement assisté par diacétylmorphine**

Le projet pilote de traitement assisté par diacétylmorphine a reçu l'accord et le soutien des ministres fédéraux de la Justice et de la Santé publique le 12 février 2007. La majeure partie du

projet sera financée par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Les membres ont reçu par e-mail le descriptif du projet qui a été diffusé à la presse.

Comme il sera peut-être difficile de rassembler les 200 patients qui correspondent aux critères d'inclusion, un membre propose de contacter au plus vite les centres qui pourraient être chargés du traitement psychosocial pour que ces centres puissent déjà se préparer à une éventuelle participation au projet.

Un autre membre propose de demander un budget via le Réseau Liégeois en Assuétudes pour engager une ou plusieurs personnes supplémentaires pour le suivi psychosocial des patients engagés dans l'expérience.

- **Disponibilités des membres pour les réunions**

Certains membres ont des difficultés pour venir le mardi matin aux réunions du Comité de pilotage. Dès lors, il est proposé d'alterner les jours de réunion pour que celles-ci n'aient pas toujours systématiquement le mardi matin.

- **Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu le **mardi 17 avril de 9h à 11h**.